



Regularisation par le travail...

Par **tony13**, le **07/10/2008** à **23:37**

bonjour a tous : je suis algerien agé de 23 ans entré en france avec visa touristique il ya presque 1 an et je suis resté pour plusieurs raison ,d'abord je suis ingenieur en genie logiciel j'ai terminé mais etude en 2006 en algerie ,apres j'ai travaillé comme etand technicien de resaux en banque ,ensuite j'ai reçu malheureusement un ordre d'appel pour le service militaire (obligatoir) en juillet 2007 ce qui m'a poussé a quitté l'algerie le mois suivant.

je suis installé depuis 1 an dans le sud et j'ai eu l'occasion de rencontré une chef d'entreprise qui m'a embauché avec un CDI comme etand developpeur web pour sa société et notre relation employeur / salarié s'est transformer avec le temp en une relation extra amical (amoureuse) pour le moment je reside chez elle et j'ai un compte bancaire (plus de 5000 euro) grace a mon travail la société a trouver de nombreux client et je suis ravie c'est la raison pour la quelle nous avons contactées un avocat qui nous a conseillé de faire une demarche regularistaion pour le travail vu que le code rome de mon travaille est en difficulté de recrutement et que j'ai plusieurs diplomes en poche avec une maitrise de la langue quasi parfaite , malgré tout ces avantages il reste que je suis un sans papiers et je tourne a votre compentance pour posé quelque questions :

1/ vu le decret de la regularistaion par le travail je suis exclue car les algeriens ne sont pa concerné. ya t il une exeption ?

2/meme si je ferais une demarche pour la regularisation es ce que le temps de sejour me poseras il un probleme vu que je suis la depuis 11 mois.

3/ ma situation reglera-elle si je me marie avec mon employeur (de nationalité italienne 45 ans).

nb: si je rentre en algerie je serais considéré comme un clandestin je vait purgé une peine de

2 mois apres je serait affecté a l'armé pour le service militaire pour plus de 1 ans et demi.

merci d'avance mesdames et messieurs maitres

Par **domi**, le **04/01/2009** à **13:14**

Petite remontée de la question de tony13 , si quelqu'un peut lui apporter une réponse merci !
Domi

Par **tony13**, le **05/01/2009** à **02:15**

bonjour je n'est pas compris votre poste Mr DOMI veuillez repeter SVP
cordialement.

Par **domi**, le **05/01/2009** à **07:17**

bonjour , j'ai simplement fait remonter le post en tête de liste afin qu'un spécialiste puisse
vous répondre ! Domi